



# PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL de MOULINS LA MARCHE

Date du Conseil Municipal : 5 octobre 2022

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie à 20H00 sous la Présidence de M. **Fabrice GLORIA**, Maire

Etaient présents : GLORIA Fabrice, ~~CASTEL Guillaume~~, MICHEL Benoît, VITRY Sandrine, HAUVILLE Anne, ~~FARDOIT Jean~~, BIGNON Jérôme, DE LA HITTE Edouard, BOURCET Benoît, STUMBOFF Richard, GORET Jasmy, LECHAT Anne-Sophie, ~~RETAILLÉ Claire~~

Excusés : CASTEL Guillaume, RETAILLÉ Claire

Secrétaire de séance : STUMBOFF Richard

Pouvoirs : CASTEL Guillaume donne pouvoir à MICHEL Benoît  
FARDOIT Jean donne pouvoir à HAUVILLE Anne

## ORDRE DU JOUR

### Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 septembre 2022

M. le Maire met à l'approbation le procès-verbal du conseil municipal du 7 septembre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 7 septembre 2022.

### Sinistre plantations Le Clos Mottay

Un accident de la circulation routière a eu lieu en février 2022 endommageant le terre-plein du carrefour de la route de Bonsmoulins et de la route de L'Aigle. Une plainte a été déposée par la mairie pour dégradation des plantations.

Le responsable de l'accident comparaitra prochainement devant le tribunal correctionnel. Nous avons été interpellés pour solliciter des dédommagements.

Un devis a été demandé auprès de l'entreprise Paysage Rislois. La fourniture et la plantation de 7 arbustes sont estimées à 618.38 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire a demandé des dédommagements, du montant du devis de remplacements des arbustes soit 618.38 euros.

### Emprunt acquisition terrain

M. le Maire rappelle qu'une ligne budgétaire a été ouverte pour l'emprunt en vue de l'acquisition de terrain.

Trois établissements financiers ont été sollicités pour deux financements de 60.000 et de 100.000 euros, sur 10, 12 et 15 ans, avec taux fixe et échéance constante.

La proposition d'emprunter 100.000 euros permettrait l'acquisition de terrain ainsi qu'une souplesse budgétaire en matière de trésorerie.

Mme Vitry s'interroge quant à la capacité financière de la commune pour rembourser un tel emprunt.

M. le Maire donne lecture des propositions financières reçues.

La Banque Postale n'a pas été en mesure de répondre sur les points demandés.

Mme Hauville déplore que le Crédit Mutuel ait fait le choix de quitter la commune.

Le Crédit Agricole a toujours un bureau à Moulins-la-Marche ainsi que le distributeur automatique de billets.

Le Crédit Mutuel et le Crédit Agricole ont répondu :

Pour le montant de 60.000 euros :

Crédit agricole					
Durée	périodicité	taux	échéance	coût du crédit	frais dossier
10 ans	mensuel	2,72%	571,64 €	8 597,02 €	100,00 €
	trimestriel	2,72%	1 718,30 €	8 731,99 €	
	annuel	2,72%	6 933,69 €	9 336,89 €	
12 ans	mensuel	2,79%	490,78 €	10 672,49 €	
	trimestriel	2,79%	1 475,22 €	10 810,48 €	
	annuel	2,79%	5 952,41 €	11 428,94 €	
15 ans	trimestriel	2,41 à 4,41 %			

Crédit Mutuel					
Durée	périodicité	taux	échéance	coût du crédit	frais dossier
10 ans	trimestriel	2,65%	1 712,45 €	8 498,00 €	150,00 €
	annuel	2,67%	6 915,88 €	9 158,85 €	
12 ans	trimestriel	2,70%	1 467,59 €	10 444,48 €	
	annuel	2,79%	5 927,42 €	11 129,01 €	
15 ans	trimestriel	2,80%	1 228,10 €	13 686,13 €	
	annuel	2,82%	4 960,79 €	14 411,79 €	

Pour la proposition de 100.000 euros :

Crédit agricole					
Durée	périodicité	taux	échéance	coût du crédit	frais dossier
10 ans	mensuel	2,72%	952,74 €	14 238,37 €	100,00 €
	trimestriel	2,72%	2 863,83 €	14 553,31 €	
	annuel	2,72%	11 556,15 €	15 561,49 €	
12 ans	mensuel	2,79%	817,97 €	17 787,48 €	
	trimestriel	2,79%	2 458,70 €	18 017,47 €	
	annuel	2,79%	9 920,69 €	19 048,23 €	

Crédit Mutuel					
Durée	périodicité	taux	échéance	coût du crédit	frais dossier
10 ans	trimestriel	2,65%	2 854,09 €	14 163,60 €	150,00 €
	annuel	2,67%	11 526,47 €	15 264,74 €	
12 ans	trimestriel	2,70%	2 445,99 €	17 407,52 €	
	annuel	2,72%	9 879,03 €	18 548,36 €	
15 ans	trimestriel	2,80%	2 046,84 €	22 810,40 €	
	annuel	2,82%	8 267,98 €	24 019,66 €	

Le Crédit Mutuel n'a pas fait de proposition pour une échéance mensuelle. Il est rappelé que les emprunts actuels de la commune sont en échéance trimestrielle. Il est donc décidé de retenir ce mode de remboursement.

Vu le contexte économique, les taux d'emprunt sont en forte augmentation. Il est décidé d'emprunter une enveloppe de 100.000 euros qui permettrait de faire de la trésorerie.

Concernant la durée des remboursements, les membres du conseil municipal sont unanimes pour partir sur 12 ans.

Une comparaison du coût du crédit est faite :

- Crédit Agricole : 18 017,47 euros avec des frais de dossier de 100 euros
- Crédit Mutuel : 17 407,52 euros avec des frais de dossier de 150 euros

La différence de coût de l'emprunt pour ces deux propositions, sur 12 ans, est de 609.95 euros.

Les élus souhaitent donc que l'emprunt soit signé avec une banque qui est présente sur la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition financière du Crédit Agricole, pour un emprunt de 100 000 euros, remboursable sur 12 ans, au taux fixe de 2.79 %, échéance constante.

M. le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents à cet emprunt.

## **Divers**

### **Travaux route de Soligny**

➤ M. le Maire a rencontré le Conseil Départemental pour définir l'emplacement du panneau d'entrée de bourg. En effet, vu la création du passage piéton à la sortie du lotissement, il convient de déplacer le panneau 50 mètres en amont et d'installer des bordures et une résine au sol afin de matérialiser cette zone à 50km/h et faire ralentir les véhicules.

Cependant, un véhicule a déjà circulé sur le chemin, il est donc proposé de mettre des plots pour le matérialiser et le sécuriser.

M. Stumboff propose de les peindre pour les rendre plus visibles.

M. Bourcet suggère d'y fixer des catadioptrés.

M. de la Hitte relate le problème de la visibilité des bordures.

M. Bignon indique qu'il est aussi possible de mettre des barrières, comme celle de l'école, ou des balises avec une bande réfléchissante.

Mme Lechat s'interroge sur ce qu'on a le droit de faire.

M. le Maire va se rapprocher du Conseil Départemental pour savoir si ce type d'aménagement est autorisé.

### **Repas des Aînés et 11 novembre**

➤ M. le Maire annonce que la cérémonie du 11 novembre aura bien lieu. Le rassemblement aura lieu à 11h30 devant la mairie. La Lyre moulineoise et les enfants de l'école primaire joueront et chanteront la Marseillaise au Monument aux Morts. Malheureusement, il n'y aura pas de messe.

➤ M. le Maire aborde le sujet des travaux :

- Le chemin de la Chalière a été remis en forme. Des cailloux ont commencé à être étalés. Pour faciliter le passage de la benne, un fossé a été temporairement bouché et sera rouvert une fois les travaux terminés.
- La réalisation de la piste d'apprentissage de la pratique du vélo doit débiter la semaine prochaine. Le poteau d'éclairage public a été déposé. Les poubelles doivent être déplacées.
- La pose de la rambarde et de l'escalier des tribunes va intervenir dans les jours qui viennent.
- Le chemisage du réseau d'assainissement collectif de la rue Jean Gabin a été effectué sans encombre. La dernière phase des travaux sera la réfection des trottoirs et de la voie. L'étude est encore en cours.

➤ M. le Maire a rencontré les professeurs de sciences du collège André Collet. Ces enseignants souhaitent sensibiliser les élèves à l'environnement et la protection de la planète. Nous avons abordé la possibilité d'installer un hôtel à insectes au niveau de la piste à vélo. Ils ont donc proposé de construire cette structure et d'associer l'école pour le garnissage.

Ils veulent aussi mettre en place un projet de développement durable. Ils vont réfléchir à la possibilité de modifier des zones de fleurissement de la commune en tenant compte de la problématique de l'eau tout en utilisant des plantations persistantes.

➤ Les Ukrainiennes qui sont hébergées au presbytère voient leur situation évoluer. Actuellement, il n'y a plus que 3 personnes qui sont domiciliées au presbytère.

Mme Hauville a reçu une information selon laquelle en trentaine de personnes Ukrainiennes arrivaient chaque mois dans l'Orne. Contact va donc être pris avec les services de la Préfecture pour proposer les deux chambres qui sont de nouveau disponibles.

## **Questions diverses**

• Mme Vitry a assisté à l'inauguration de la structure Cettéfamille d'Echauffour. Il s'agit de l'ancienne maison de retraite qui a été aménagée en résidence seniors. Sur les 8 chambres proposées, 6 sont déjà occupées. Ce taux d'occupation est un bon indicateur du besoin de ce type de structure dans nos territoires ruraux et nous encourage à avancer sur notre partenariat futur avec Cettéfamille.

- Mme Lechat a constaté que le parking du cimetière est utilisé très fréquemment par des riverains. Les voitures y stationnent de façon permanente ce qui bloque des places lors des inhumations au cimetière. Mme Vitry indique qu'il y a cependant peu d'inhumations et qu'on ne peut pas réserver ce parking uniquement pour les enterrements. M. le Maire propose qu'on prévienne les riverains les jours d'inhumations afin de laisser des places disponibles pour les familles.
- M. Bignon regrette que les demandes d'intervention auprès de la CDC, inscrites sur le logiciel Opengst, ne soient pas suivies d'effet. Une demande de curage d'un fossé a été déposée le 12 juillet et n'est toujours pas traitée. Un message sera envoyé dans ce sens à la CDC.
- M. de la Hitte déplore que le ramassage des ordures ménagères en sacs translucides ne soit pas adapté aux résidences secondaires. En effet, les sacs déposés le dimanche soir se retrouvent éventrés avant le passage du camion et ne sont donc pas ramassés. M. Bignon suggère d'acquérir un container et de le fixer sur un piquet pour éviter le vol. M. Stumboff souhaiterait que les sacs jaunes, très volumineux, soient ramassés toutes les semaines. M. Bourcet indique que le contenu des sacs jaunes peut être déposé dans les containers de tri qui se trouve au niveau de la déchetterie, rue du Stade et route de Soligny. Mme Lechat s'est, quant à elle, vue refuser l'accès à la déchetterie un lundi après-midi car le container d'incinérables était rempli. Il faut donc que le SMIRTOM revoit sa politique d'évacuation des déchets. Entre le samedi et le lundi après-midi, il faut prévoir la mise en place de benne vide ou d'une benne tampon. Un courrier a été envoyé au SMIRTOM pour relater ces problèmes. Une rencontre avec le Président et le Directeur du SMIRTOM va être programmée prochainement.
- M. Bourcet a participé à une réunion organisée par le Te61. Les travaux d'effacement au lieu-dit La Gare sont à l'étude. Le technicien en charge du dossier n'avait pas reçu la délibération du conseil municipal prise en octobre dernier. Il a été abordé les possibles coupures d'électricité pour la fin de l'année. Enedis s'engage à prévenir les communes 24h avant la coupure. Il est aussi demandé de faire de réelles économies d'énergie. Cela passe par l'éclairage public mais aussi les décorations de Noël, ainsi que par l'utilisation des bâtiments publics.
- Mme Hauville demande s'il y aura un marché de Noël à la salle des fêtes cette année. En effet, comme tous les ans, il est organisé par l'APE de l'école des Sources. Il se déroulera le 11 décembre prochain.
- Mme Hauville a pris part à l'assemblée générale du Comité de jumelage. Les activités redémarrent : les jumeaux Allemands viendront en France à l'ascension 2023. L'organisation du week-end reste encore à définir. Cependant, il a d'ores et déjà été proposé d'associer les Jeunes Sapeurs-Pompiers à ce jumelage.

Prochaine séance le 9 novembre 2022.

Levée de séance à 22h15.

GLORIA Fabrice

MICHEL Benoît

VITRY Sandrine

HAUVILLE Anne

BIGNON Jérôme

DE LA HITTE Edouard

BOURCET Benoît

STUMBOFF Richard

GORET Jasmy

LECHAT Anne-Sophie